

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 932

présenté par

M. Isaac-Sibille, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, Mme Benin, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, Mme Essayan, M. Fanget, M. Fesneau, Mme Florennes, M. Fuchs, Mme Gallerneau, M. Garcia, M. Hammouche, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Robert, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

-----

**ARTICLE 17**

Compléter l'alinéa 41 par les mots :

« , notamment les écoles de production ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Donner des ressources aux écoles de productions pour consolider leur fonctionnement et leur développement.

Les Ecoles de Production sont actives et performantes sur ce créneau de jeunes pas adaptés à la pédagogie classique du collège. Ceux-ci ont trop souffert jusqu'à la 3<sup>ème</sup> pour continuer sur le même modèle au lycée professionnel qu'ils n'ont souvent pas choisi -27 % l'abandonnent- souvent pas assez mûrs ou solides pour trouver un employeur qui les embauchent en apprentissage ; et quand ils y parviennent, 40 % vont abandonner le CFA avant terme. Les résultats des 25 écoles de production réparties sur l'ensemble du territoire national sont spectaculaires pour un public jugé ailleurs difficile et fragilisé lors de leur entrée dans l'école : moins de 5 % d'abandon, 12 à 20 points de mieux pour les pourcentages de réussite aux examens académiques du CAP et du BAC Pro, 45 % de poursuite d'études en sortie d'école et quasi 100 % d'embauche dans les 2 mois pour les autres. Le projet est d'offrir aux jeunes 100 écoles d'ici 10 ans pour que « chaque jeune trouve une école à proximité de chez lui ».

L'objectif est de donner une légitimité législative aux écoles de production.

En plaçant les élèves dans la réalité concrète du monde du travail et en appliquant le principe du « faire pour apprendre », les écoles de productions constituent une offre complémentaire aux formations professionnalisantes mentionnées.